

**Objet:** TR : Questionnement -- Commission du BAPE

**213**

**DQ7**

-----Message d'origine-----

**De :** St-Onge, Mathieu (BAPE)

**Envoyé :** 12 juillet 2005 12:01

**À :** 'denis.tetreault@ville.sept-iles.qc.ca'

**Objet :** Questionnement -- Commission du BAPE

Projets de réserve aquatique de la rivière Moisie et de réserves de biodiversité des lacs Pasteur, Gensart et Bright Sand

Côte-Nord

6212-01-204

Monsieur,

En référence aux projets de réserve aquatique de la rivière Moisie et de réserves de biodiversité des lacs Pasteur, Gensart et Bright Sand, la commission du BAPE chargée de l'examen de ces projets désire obtenir confirmation de sa compréhension de l'élément suivant :

- Concernant les dispositions normatives prévues dans le schéma d'aménagement de la MRC de Sept-Rivières pour la zone à risque élevé de mouvement de terrain, la Ville de Sept-Îles est dans l'obligation d'appliquer intégralement ces dispositions pour ces zones à risque présentes sur son territoire. La Ville pourrait appliquer des normes plus sévères que celles de la MRC sur son territoire municipal, mais ce n'est pas le cas présentement pour ce qui est de la zone à risque élevé de mouvement de terrain.

Sincères salutations,

*Mathieu St-Onge, analyste*

Service de l'expertise environnementale

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Édifice Lomer-Gouin

575, rue Saint-Amable 2e étage

Québec (Québec) G1R 6A6

Téléphone : (418) 643-7447 #523 ou 1-800 463-4732 #523

Télécopieur : (418) 643-9474

[www.bape.gouv.qc.ca](http://www.bape.gouv.qc.ca)